

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LIGUE

Association

LIGUE RÉUNIONNAISE DE TENNIS DE TABLE

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table



DATE : samedi 06 juillet 2024

LIEU : réunion en présentiel, CREPS St Paul

HORAIRE : 14 h 00

Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrrtt.re

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Adresse Siège social
20 rue Philibert TSIRANANA
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrrtt.re

Page Facebook

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Code APS

PRESENTS : Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Marc DUBOURDIEU, Jimmy FEN CHONG, Kim METE, Thomas MONDON, Yannick SIGISMEAU, Daniel THURIES.

EXCUSES : Fabrice BALAZI, Lyne-May CHELLIER, Muriel FONTAINE, Mickaël HA-SUM, Camille JANICOT, Laurent PEQUIN, Manandraïbe RASANDISONA, Jessie VERBAR.

NON EXCUSES : Jean-Marc JACQUES, Christophe MOUQUET, Alexandre VILLENDUEIL.

INVITE : Maxime MYKOLOW, Conseiller-Entraîneur de Ligue

Mme la présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX, dirige la réunion du Conseil de Ligue. Le quorum étant atteint, elle ouvre les débats à 14 h 10 et souhaite la bienvenue aux présents.

0. Retour sur les points abordés lors du CL du 12/01/2024

Points abordés :

- Journées Ping au Féminin et Sport Santé Bien être à St Pierre et Ste Clotilde : RAS.
- Validation partie pratique JA2 : un seul candidat n'a pas été supervisé pour la partie théorique du JA2.
- Validation partie pratique JA1 et JA3 : point de ce jour.

- *Classement phase 1 du Championnat par Équipes, élaboration des divisions phase 2 : RAS*
- *Demande de durcissement des sanctions envers les clubs des équipes en défaut : point de ce jour.*
- *Espace Web répertoriant les décisions des sanctions de Ligue : non ouvert.*
- *Calendrier Général 2ème phase, formule du Championnat Féminin : RAS*
- *Modifications des réglementations : elles ont été apportées sans souci particulier.*
- *Qualification des Jeunes aux Championnats de France : formule conservée.*
- *Diplôme de Formateur CRA pour AR et JA1 : opération réussie.*
- *Mission E-Ping : point de ce jour.*
- *Sortie aux Açores : point de ce jour avec une sortie dans l'hexagone à la place.*
- *Accompagnement des jeunes en métropole par le Conseiller de Ligue : demande rejetée.*

1. Adoption du compte-rendu du Conseil de Ligue du 12 janvier 2024 (VOTE)

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Agrément des nouveaux licenciés (VOTE)

Au 30/06/2024, la Ligue compte 669 adhérents (Compétition + Loisir), 5 licences Découverte et 66 licences Événementielle. Le premier chiffre est en nette augmentation de plus de 11 % par rapport à l'année passée à la même période. C'est un excellent résultat qui nous permet d'atteindre l'objectif fédéral décliné dans notre convention FFTT/LRTT.

Ces chiffres sont également nécessaires à l'organisation de l'AG Élective du mois de septembre, comme nous verrons par la suite.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ Les nouveaux licenciés sont agréés à l'unanimité.

3. Compte-rendu de la sortie de la sélection Jeunes en métropole

Cette sortie a été assez difficile à mener. Initialement les Jeux des Îles étaient organisés aux Açores. On apprend ensuite qu'ils se déroulent en Corse à Porto-Vecchio et, 15 jours avant le départ on nous signale que le tennis de table est annulé pour ces Jeux des Îles. Immense déception car cette compétition promettait d'être motivante et riche.

En un temps record, la LRTT est obligée de modifier les billets d'avion et Maxime s'enquérir d'une destination qui permettrait à nos jeunes de suivre un stage et participer à une compétition intéressante, en calquant le déplacement sur les dates déjà retenues.

Pour information les frais d'hébergement/restauration en Corse, déjà payés, nous sont remboursés. Nous avons aussi demandé le remboursement de la liaison PARIS/FIGARI (aéroport Corse) ainsi que les frais liés aux modifications des dossiers.

Compte-rendu :

Le déplacement en métropole a été précédé d'un stage de 3 jours conjointement avec des jeunes mauriciens, sur Deux-Canons. Ce stage « préparatoire » a été très productif (travail en commun avec les entraîneurs mauriciens) et a également permis de relancer les relations inter-îles de manière officielle.

Il est à noter l'excellent accueil réservé par le club de Joué les Tours et le pôle Espoir local. C'est un véritable plus pour nous d'autant plus que ces structures assurent un ensemble de prestations (entraînements collectifs et individualisés) totalement gratuites à ce jour. On ne peut qu'envier le fonctionnement très élaboré, les séances très rigoureuses de ce centre très structuré. Le fonctionnement est inspirant avec notamment, une fois par semaine, les clubs de la ville qui viennent s'entraîner en commun au sein du pôle Espoir. Cette sortie a particulièrement été réussie cette année.

Résultats sportifs principaux :

Après les jours de stage, direction l'Est de la métropole pour la compétition à Neuves-Maisons (Nancy) et son tournoi national. Nos jeunes y ont particulièrement brillé.

Marion Moufflet :

Classée 13

25 matchs joués

+ 100 points

1/2 finale tableau 1799

1er toute série dame

5 perfs à 17/ 14 / 14 / 16 / 17

0 contre

Classement après tournoi → 14

4/19

Maia Merlet :

Classée 10

20 matchs joués

+ 65 points

3eme toute série dame

3 perfs à 13 / 14 / 14

0 contre

Classement après tournoi → 11

Leny Sellier :

Classé 10

32 matchs joués

+ 150 points

3eme tableau 1199

Vainqueur tableaux 999 et 1099

11 perfs contre joueurs entre 11 et 13

0 contre

Classement après tournoi → 12

Pierre Boisedu :

Classé 12

26 matchs joués

+ 85 points

Vainqueur tableaux 1199 et 1499

3 perfs sur 13 / 14 / 14

0 contre

Classement après tournoi → 13

Tony Metro :

Classé 11

30 matchs joués

+ 130 points

2eme dans tableaux 1299 et 1499

6 perfs sur 16 / 16 / 14 / 14 / 14 / 14

0 contre

Classement après tournoi → 13

Gabriel Payet :

Classé 12

28 matchs joués

+ 162 points

Perfs contre 17 / 13 / 13 /14 / 14 / 15

0 contre

Défaite 3/2 contre numéroté 600 français

Classement après tournoi 13

4. Compte-rendu de la seconde phase sportive**Rapport de Laurent PEQUIN, président de la CSR :**

Arrivée au terme de la-saison sportive, la commission sportive régionale se doit de vous faire un compte rendu succinct sur les différents événements marquants de cette période de saison sportive 2023/2024.

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES**DÉROULEMENT GLOBAL**

Le championnat par équipe s'est globalement bien déroulé sur l'ensemble des deux phases et le nouveau format semble bien accueilli. Cependant, plusieurs sanctions ont été prononcées alors qu'elles étaient parfaitement évitables :

- 7 sanctions pour feuille transmise hors-délai et non-respect de la procédure en Régionale Élite,
- 1 sanction pour alignement d'un joueur hors-catégorie autorisée en championnat par équipes,
- 1 sanction pour alignement d'un joueur brûlé en Régionale 4
- 4 sanctions pour forfait d'une équipe.

Une équipe (CPP3) a été retirée du championnat suite à la demande du club en Régionale 5, avant le début de la phase.

Toutefois, en Phase 2, nous avons vu l'arrivée de deux nouvelles équipes : SPORTT 8 et SMTT 2, portant à 6 le nombre d'équipes en Régionale 5.

Les clubs de Régionale Élite (RE) ont eu une aide financière, pour l'achat d'un ordinateur portable, de la Ligue pour utiliser le logiciel GIRPE. Des formations ont été organisées par la CSR afin d'apprendre à maîtriser cet outil numérique. On constate qu'il y a encore des retours en fichiers joints par courriel. Notre réglementation est claire à ce sujet, une amende est envoyée aux clubs de RE qui n'auraient pas fait de remontée électronique (saisie + envoi). Cependant il est très facile d'éviter cette situation et il est fortement

conseillé à tous les clubs de faire des remontées GIRPE pour toutes les divisions afin d'éviter les erreurs de saisie et la sortie des délais. Les sanctions sont diffusées tel que mentionné dans l'Annexe A du règlement sportif et voté en CL.

De plus, Il semble incongru d'aligner dans la division Régionale Élite des jeunes joueurs débutants, classés 500. La formulation voulue de notre championnat repose sur un minimum de conscience sportive. La CSR va demander à ce que les prérequis à l'accession à la RE entre deux phases ou entre deux saisons soient renforcés. Ainsi, une équipe ne pouvant pas satisfaire les pré requis pourra décider de refuser la montée en RE afin d'éviter les sanctions liées au non-respect de ces critères.

CONSIGNES

A noter que les JA ont pour consigne de vérifier les raquettes de chaque joueur engagé dans le par-équipes : Le JA a obligation d'interdire l'utilisation d'une raquette non (ou plus) homologuée et de permettre le remplacement de cette dernière par une homologuée (qu'elle appartienne au joueur ou pas). Des formations ayant été organisées par la LRTT, les JA devront faire preuve de l'application stricte du règlement, en privilégiant l'esprit sportif.

Pour rappel, l'accession à la Régionale Élite est soumise à 3 paramètres obligatoires :

- Mettre à disposition un JA1 pour l'ensemble des journées du championnat par équipes,
- Utiliser GIRPE,
- Disposer d'une équipe composée de joueurs ayant au moins 900pts FTT.

(Un joueur est autorisé à évoluer en Régionale Élite à condition d'être classé au minimum 900 points. Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé pour chacune des 2 phases.)

FORFAIT D'UNE ÉQUIPE :

Un club ayant plusieurs équipes évoluant au niveau régional, ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro (soit la dernière équipe au niveau régional). Exemple : un club a 5 équipes évoluant au niveau régional, s'il n'a pas suffisamment de joueurs pour composer ses 5 équipes, il doit déclarer forfait d'abord pour l'équipe 5, puis l'équipe 4 et ainsi de suite.

CRITÉRIUM FÉDÉRAL

CONSTAT

Les deux premiers tours du critérium fédéral 2023/2024 se sont très bien déroulés, et l'utilisation du logiciel SPIDD a aidé à la fluidification des matchs et au déversement des résultats très rapidement.

La séparation des aires de jeux et de coaching a permis une meilleure visibilité des JA, évitant la saturation des aires de circulation (trop de joueurs en attente) et limitant les erreurs éventuelles des JA et JAA qui pouvaient avoir une vue d'ensemble de toutes les tables en action.

7/19

DÉROULEMENT

La compétition s'est déroulée au Gymnase des deux canons sur deux journées consécutives (samedi et dimanche) avec un total de 360 parties jouées et 128 joueurs engagés.

Il est à noter que les matchs de classement n'ont pas été joués en R3 et R4 suite à une décision de répondre à l'inquiétude des clubs de finir trop tardivement le samedi où plusieurs jeunes sont engagés.

Les matchs de classements sont obligatoires au sens fédéral afin d'avoir un classement intégral et savoir qui peut bénéficier d'une montée, d'une descente, ... sans jouer à la « roulette ». Il faudra donc trouver une solution (plusieurs gymnases, deux dimanches consécutifs, ...). Ils ont été joués en Régionale 1A,1B,2A et 2B.

Un léger incident à déplorer dû à un arbitre du même club d'un joueur, entraînant des frustrations de la part de l'équipe en face (joueur + coach). Il faudra peut-être établir une règle qu'en l'absence de diplôme AR, un joueur ne peut arbitrer un joueur de son propre club, et rappeler aux coachs qu'ils ne doivent pas interférer dans des décisions de l'arbitre. Le classement actuel est le suivant :

Un certain nombre de points ont été discutés :

- a) Désignation de JA1 neutres par la CRA sur les rencontres de Régionale Élite et les interrogations liés à la disponibilité de ces personnes ou encore à leur présence dans certains clubs,
- b) Obligation d'avoir 4 joueurs classés au moins 700 en Régionale 1,
- c) Forfait de la dernière équipe d'un club, automatiquement, en cas de forfait annoncé,
- d) Nécessité de faire jouer un 4ème tour de Critériums (en particulier au vu de l'absentéisme constaté dans certaines poules),
- e) Organisation technique (JA, matériel) d'une même journée de Critérium (même date) disputée sur deux sites différents.

En réponse à ces questionnements :

a) : il apparaît que notre Ligue doit tendre vers une plus grande « professionnalisation » dans le domaine du juge-arbitrage et l'arbitrage et que ces mesures tombent sous le sens. La CRA va écrire aux clubs pour leur demander que leurs JA1 s'engagent sur la durée d'un championnat sachant que nécessairement, à chaque tour de championnat, nous n'avons besoin « que » de 3 JA1. C'est une évolution souhaitée qui fait également écho à notre obligation réglementaire qu'ont les clubs engageant des équipes en Régionale Élite).

b) Cette mesure peut être rapprochée de ce qui est écrit précédemment (la Régionale Élite impose des classements de 900 aux joueurs, la R1 des classements de 700). Elle est surtout mise en place pour éviter des compositions d'équipes totalement en inadéquation avec les attendus (on ne veut plus voir des équipes R Élite composées de 3 joueurs classés 500).

c) Ici encore le but est bien de tenter d'équilibrer les différentes divisions du championnat. Il semble incongru qu'une équipe 2 ou 3 d'un club ne joue plus dans une division élevée, alors que d'autres équipes du club, encore en course, soient toujours dans des divisions inférieures (ou de plus grand numéro).

d) Le 4ème tour de Critérium a été rajouté suite à une forte demande. Certains clubs et joueurs se plaignaient que la saison sportive finissait fin mai. Et ce sont bien les mêmes qui critiquent ce 4ème tour aujourd'hui. Notons qu'il y a eu plus de 120 inscrits à ce tour avant que l'on constate un absentéisme très important dans les Régionales inférieures. On espère que les sommes réclamées aux clubs, malgré des engagements non honorés à la table, vont les inciter à être plus regardants sur des inscriptions « à la volée » sans réelle concertation avec leurs licenciés.

e) Le dédoublement de chaque tour de Critérium sera difficile à gérer mais la CRA s'est prononcée pour ce dispositif. A voir le matériel supplémentaire nécessaire pour mener à bien cette nouvelle orientation compétitive.

5. Entérinement des résultats du championnat par Équipes 2023/2024 (VOTE)

Champion Régionale Élite : AOR 1, SPORTT 1, CRE 1, AOR 2, TTT 1, CRE 2

Champion Régionale 1 : CPP 1, LMTT 1, SPORTT 2, AOR 3, SPORTT 3, TTT 2

Champion Régionale 2 : AOR 4, TTSP 1, A2P 1, TTT 3, SMTT 1, ASTELLA 1

Champion Régionale 3 : SPORTT 4, CDTT 1, AOR 5, LMTT 2, TTSP 2, CPP 2

Champion Régionale 4 : SPORTT 5, AOR 6, SPORTT 6, TTT 4, TTSP 3, PICP 1

Champion Régionale 5 : SPORTT 7, CRE 3, SMTT 2, TTT 5, SPORTT 8, LMTT 3

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ Les résultats sont entérinés à l'unanimité.

6. Composition prévue des divisions du championnat par Équipes 2024/2025

Le président de la CSR a déjà envoyé ce document aux clubs.

9/19

Champion Régionale Élite : AOR 1, SPORTT 1, CRE 1, AOR 2, TTT 1, CPP 1

Champion Régionale 1 : CRE 2, LMTT 1, SPORTT 2, AOR 3, SPORTT 3, AOR 4

Champion Régionale 2 : TTT 2, TTSP 1, A2P 1, TTT 3, SMTT 1, SPORTT 4

Champion Régionale 3 : ASTELLA 1, CDTT 1, AOR 5, LMTT 2, TTSP 2, SPORTT 5

Champion Régionale 4 : CPP 2, AOR 6, SPORTT 6, TTT 4, TTSP 3, SPORTT 7

Champion Régionale 5 : PICP 1, CRE 3, SMTT 2, TTT 5, SPORTT 8, LMTT 3

On ne peut arrêter cette composition ce jour puisque des clubs font part de leur désir d'engager de nouvelles équipes ou encore de fusionner certaines d'entre elles. Un courrier va partir en direction des clubs afin qu'ils précisent leurs intentions pour une deadline fixée au 15 août.

7. Feuille de route de la Commission Régionale d'Arbitrage 2024/2025 (VOTE)

- **Par équipes** : rappel pour la Régionale Élite des mesures principales nécessaires au bon déroulement de notre championnat.

- Un JA1 obligatoire pour chaque rencontre
- Le JA1 est nommé par la CRA pour chaque tour
- Utilisation de GIRPE obligatoire pendant la rencontre et pour envoi à la CSR

- **Régionale 1** : à compter de la saison 2024/2025, l'utilisation de GIRPE est obligatoire pour cette division.

Pour les autres divisions, l'outil numérique GIRPE est fortement recommandé. Pour la saison prochaine (2025/2026), GIRPE sera obligatoire pour la Régionale 2.

- **Juge arbitrage des rencontres R Elite** : c'est une mesure qui figure dans nos règlements (art II.113) mais la CRA ne l'appliquait faute d'un nombre suffisant de JA1.

La donne a changé puisque nous disposons maintenant d'un formateur AR/JA1 sur place, aussi :

En début de saison sportive, la CRA demandera au club évoluant en R Elite de lui communiquer sa liste de JA1 disponibles sur la phase 1.

Dans le principe, la R Elite concernera 6 clubs. Si chacun des 6 clubs fournit 2 JA1. Nous aurions un total de 12 JA1. A chaque journée, 5 JA1 sont nécessaire pour officier. Particularité : Si 2 équipes du même club sont en R Elite, il sera demandé à minima 2 JA1.

La CRA nommera donc 5 JA1 + 1 remplaçant sur 12, pour chaque journée de rencontres. Thomas PAYET, formateur, devra, en liaison avec la Ligue, proposer en priorité aux clubs évoluant en R Elite de compléter leurs clubs en JA1. Il est nécessaire de lister les AR, JA1, JA2 et adresses mails/mobile.

Dans le cas où le juge-arbitre d'une association désignée par la CRA pour officier en Régionale Elite n'aurait pas assuré sa prestation, l'association dans laquelle le JA est licencié se verra infliger une pénalité financière de 100 € pour chaque infraction de la saison. A charge pour le club de la répercuter à son JA1.

10/19

Dans le cas où une rencontre de Régionale Elite n'est pas gérée sous GIRPE par le JA1, l'association qui reçoit se verra infliger une pénalité financière de 50 €.

La présence obligatoire d'un responsable du club receveur est obligatoire afin de remonter la feuille dans SPID via l'espace Monclub.

• Formation AR et JA1 à mettre en place :

Pour un bon déroulement, la CRA préconise en plus des JA1, 2 AR par club évoluant en R Elite. Pour les clubs évoluant dans les divisions inférieures 1 AR par club nous semble correct dans un premier temps.

La CRA souhaite rendre cela obligatoire à l'horizon des années sportives à venir.

Ces JA1 et AR, outre le par équipes, devront s'engager aussi à officier à au minimum 3 compétitions sous l'égide de la Ligue. (3 compétitions sur 9 au total, hors TOP : 4 Critériums, 1 Championnat Vétérans, 1 Championnat Jeunes, 1 Championnat TTS, 1 Coupe Régionale des Vétérans, 1 Finales par Classements)

• Formation GIRPE :

Renouveler au minimum une cession avant le début de la saison. Date prévue : début septembre 2024 par Laurent PEQUIN.

• Indemnités financières des AR/JA1 :

La LRTT a décidé d'indemniser les Juge et Arbitres désignés par la CRA. Cette mesure a quelques conséquences pour les clubs puisque la Ligue est obligée de remonter les tarifs d'engagement des équipes, en Régionale Elite notamment (plus forte hausse).

AR : 30€ par jour pour un adulte, 20€ pour un moins de 18 ans.

JA1 : Forfait de 20€ par rencontre plus des indemnités kilométriques (IK). Le calcul des IK se fait sur la base du tableau « Distancier » joint, sur la base de 0,50 cts du kilomètre.

Le protocole de vérification des prestations sera du ressort de la CRA qui donnera au Trésorier les consignes de règlement (nous n'utilisons que les virements bancaires de compte à compte). C'est la LRTT qui règle les forfaits et les IK.

• Organisation des compétitions :

Pour améliorer l'organisation des compétitions, la CRA préconise l'utilisation de gymnases avec gradins.

Compétitions qui nécessiteraient des gradins :

Critériums, au moins R1 et R2

Finales par classements,

Championnat de La Réunion Jeunes et Toutes Séries

Depuis quelques années la salle des Deux-Canons est devenue le centre principal de nos compétitions. Leur gestion nous est très largement facilitée par le club des Aiglons d'Orient. Si nous devons continuer à organiser des grandes compétitions importantes à Deux-Canons, il faudra un échange entre les dirigeants du club et la CRA pour étudier des modalités d'organisation conformes aux attendus.

- **Pointage des joueurs :**

Le Formateur Fédéral, Claude RAECKELBOOM nous demande de « pointer » les joueurs pour toutes les compétitions.

Depuis la saison 2023/2024, tout joueur de club inscrit dans une compétition aura à régler l'inscription, qu'il vienne ou pas ; du moins son club selon nos protocoles.

La CRA préconise d'infliger une amende au joueur, inscrit dans une compétition, qui n'y participerait pas et qui ne s'excuserait pas au préalable ou a posteriori (motifs laissés à l'appréciation de la CSR).

- **Coût des inscriptions :**

Les mesures prises en faveur de l'indemnisation des arbitres nous poussent à augmenter le coût des inscriptions. Nouveaux tarifs à consulter dans la circulaire administrative 2024/2025.

- **Formatage des compétitions de ligue :**

La CRA propose de « formater » certaines compétitions de ligue. Les joueurs sauront dès le début de la saison sportive selon la compétition quel jour il pourrait jouer (le samedi ou le dimanche) et donc s'engager ou non.

Cela nécessite quelques aménagements dans les règlements sportifs actuels :

1. Définir le nombre d'inscrits pour les finales par classements (les autres compétitions sont déjà cadrées).
2. Préciser le mode opératoire qui sera retenu au cas où nous aurions plus d'inscrits que ne le permet la catégorie.
3. Laisser le choix à la CRA de décider du nombre de joueurs qualifiés après les poules pour ne pas être bloqué par le règlement et de terminer la compétition dans les temps impartis.

Ce qui nous donne les déroulés suivants :

- Championnat Seniors et Vétérans : la compétition se fait sur une journée et ne pose aucun souci organisationnel.
- Championnat Jeunes : tous les doubles le samedi après-midi et tous les simples Filles et Garçons le dimanche
- Critérium :

Dimanche : R3 et R4 en principe Deux-Canons

Dimanche : R1 et R2 autres salles avec gradins

○ Finales par Classements :

H8 : 64
H10 : 16 (4 poules de 4)
H12 : 8 (2 poules de 4)
H15 : 8 (2 poules de 4)
F5 : 12 (4 poules de 3)
F7 : 8 (2 poules de 4)
F9 : 6 (2 poules de 3)
F12 : 6 (2 poules de 3)

12/19

Ces chiffres sont donnés sur la base des enregistrements de compétiteurs, dans chacune des catégories sur les trois dernières saisons sportives.

Ne pas oublier toutefois, que d'après notre réglementation sportive, le JA de la journée a toute latitude pour adapter au mieux la formule de la compétition (Poules + TED, TED, ...) en fonction du nombre d'inscrits.

○ Répartition :

Samedi : H10, H12, H15, F5, F7, F9 et F12
Dimanche H8

○ Date limite d'engagement :

1. Pour chaque compétition, les inscriptions seront closes 10 jours avant la date de la compétition (le vendredi soir à minuit)
2. Après la date limite, aucune inscription pour ladite compétition et quel qu'en soit le motif, ne sera acceptée.
3. La CS ou le Secrétaire fera un rappel avant la date limite d'engagement de la compétition.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ La feuille de route est adoptée.

8. Modification des règlements sportifs pour l'année 2024/2025 (VOTE)

Modifications proposées :

- Règles de qualification des joueurs dans les équipes

Règle spécifique de qualification des joueurs et des équipes en Régionale Élite :

Un joueur est autorisé à évoluer en R Élite à condition d'être classé au minimum 900 points. Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé pour chacune des 2 phases.

Règle spécifique de qualification des joueurs et des équipes en Régionale 1 :

Un joueur est autorisé à évoluer en R 1 à condition d'être classé au minimum 700 points.
Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé pour chacune des 2 phases.

Forfait d'une équipe :

13/19

Un club ayant plusieurs équipes évoluant au niveau régional, ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro (soit la dernière équipe au niveau régional).

- Exemple : un club a 5 équipes évoluant au niveau régional, s'il n'a pas suffisamment de joueurs pour composer ses 5 équipes, il doit déclarer forfait d'abord l'équipe 5, puis l'équipe 4 et ainsi de suite.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ Ces nouvelles règles seront intégrées dans le Règlement sportif 2024/2025.

9. Présentation du calendrier général 2024/2025 (VOTE)

Le secrétaire de la LRTT a déjà envoyé une proposition au CL pour la phase 1. La phase 2 pourra évoluer suite à l'installation d'une nouvelle équipe du CL.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ Le calendrier général, pour la saison 2024/2025 est entériné. Deux précisions importantes sur le calendrier :

- les divisions du Critérium se jouent le même jour sur deux lieux différents.
- les dates d'inscription aux compétitions apparaissent sur le calendrier. A respecter impérativement.

10. Tarifs administratifs et sportifs de la saison 2024/2025 (VOTE ELECTRONIQUE)

Le secrétaire de Ligue a envoyé les nouvelles propositions au CL pour étude.

VOTE ELECTRONIQUE :

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 10

➔ Les nouveaux tarifs administratifs sont acceptés.

14/19

11. Propositions sur les tarifs des indemnités de Ligue : encadrement sportif, juge-arbitrage, aide aux voyages, mise à disposition des salles, ... 2024/2025 (VOTE)

Le secrétaire de Ligue a envoyé les nouvelles propositions au CL pour étude.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ Les nouvelles propositions entrent en vigueur cette saison.

12. Propositions sur le barème des sanctions et pénalités financières 2024/2025 (VOTE)

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ Les nouvelles propositions entrent en vigueur cette saison.

13. Point sur la formation Ping-santé, Ping Alzheimer, Ping Parkinson

Nous avons appris le 13 mai que les formateurs Ping Santé ne se déplaceraient pas à La Réunion, comme prévu, au mois d'octobre 2024. Une formation en visioconférence pour le module A nous est proposée à la place. Les autres modules pourraient être programmés pour 2025.

C'est un véritable souci car nous sommes subventionnés par l'ANS pour cette action et nous n'avons déjà pas pu l'honorer en 2024.

Nous nous sommes donc penchés sur un autre dispositif programmé localement. Nous avons contacté la DRAJES (M. Vincent HOAREAU) qui est très intéressé par notre démarche. Il existe sur le plan local deux blocs de formation : Sport Santé pour Tous, Sport sur Ordonnance qui doivent correspondre aux modules A et B fédéraux pour le premier et Ping-Alzheimer, Ping-Parkinson pour le second.

S'il n'y a plus de formation programmée (niveau 1, Sport Santé pour Tous) d'ici la fin de l'année, il va demander d'en ouvrir une au CREPS de St Denis pour 12 personnes (sans doute mois d'octobre). La formation dure 38 h et a un coût global de 410 euros par personne. Ces coûts peuvent être pris en charge pour les personnes salariées (on pense à nos entraîneurs) par l'intermédiaire de l'AFDAS et aussi les membres bénévoles des Bureaux des clubs.

Il sera même possible de demander un financement auprès de l'ANS dans les Projets Sportifs Territoriaux.

Ces formations devraient être inscrites au Registre National des Compétences Professionnelles.

Cette première étape est importante puisqu'il sera possible de programmer les modules spécifiques l'année prochaine, en lien avec le CREPS, la DRAJES et la FFTT. M. Vincent HOAREAU peut se charger de la coordination de ces actions.

Nous attendons l'engagement ferme des entraîneurs diplômés de Ligue et de dirigeants motivés. Les clubs doivent permettre aux personnes retenues de suivre les 38 heures de formation.

La LRTT va prendre en charge la plus grosse partie des frais de formation même si nous demanderons aux clubs de participer. Cette participation dépendra des financements obtenus auprès de l'AFDAS.

Certains prérequis à cette formation étant nécessaires (le stagiaire doit détenir un diplôme d'Animateur Fédéral) Maxime MYKOLOW doit programmer une formation en ce sens d'ici le mois d'octobre 2024.

14. Compte-rendu de la journée « Stade vers l'Emploi » à St Paul

Cette journée s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Compte-rendu succinct par Thomas MONDON, cheville ouvrière de cette journée :

Du Stade vers l'emploi

Une très belle étape à la Réunion en autonomie pour le club et la ligue ! La Présidente est très impliquée dans les organisations inclusives comme les Job Dating sportifs.

Le 16 mai dernier, Le SPORTT s'est fortement impliqué et a permis, avec l'aide de son équipe, l'organisation de ce bel évènement au service des demandeurs et recruteurs qui ont répondu au sourcing de France Travail au gymnase de Plateau Caillou.

Plus de 50 demandeurs d'emploi et 14 recruteurs ont tous participé la matinée à 8 ateliers autour du tennis de table (morpong, tournante...) et l'après-midi à un Job dating.

Les ateliers ping étaient animés par des bénévoles du SPORTT mais aussi par des entraîneurs d'autres clubs (CPP et AOR).

Pour rappel, ce type d'action permet un retour à l'emploi (CDD ou CDI) de 53% en moyenne, tous sports confondus, tous territoires confondus, après 6 mois.

15. Validation examens pratiques JA1 et JA3

16/19

M. Frédéric MÉTRO pour le JA1. Claude RAECKELBOOM a validé le diplôme.

Au vu de la décision (*Avertissement*) de l'Instance Supérieure de Discipline affectant directement M. MÉTRO « *Un tel comportement de la part des appelants n'est cependant pas acceptable et porte atteinte à l'image et à l'éthique de notre discipline* », le CL n'entérinera cette décision qu'au début de la seconde phase de la saison sportive en cours (janvier 2025) sous condition que M. MÉTRO respecte d'ici-là, à la lettre, les paragraphes « *être pongiste = être compétitif* » et « *être pongiste = être irréprochable* » de la Charte d'éthique et de déontologie de la FFTT.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ La décision est prise à l'unanimité.

M. Patrice FEN CHONG pour le JA3. Claude RAECKELBOOM a validé le diplôme.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ La décision est entérinée par le CL.

M. Jean-Marc JACQUES pour le JA3. Claude RAECKELBOOM a validé le diplôme.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

➔ La décision est entérinée par le CL.

Arbitre Régional : Formation dispensée par Thomas PAYET.

ADMIS AR théorique :

- ALMERY Solène

- ALMERY Astrid

- LEUNG THEUNG LONG Véronique
- TIAN VAN KAI Rafael
- AH HING ROBERT Lucas
- ARLANDA Jean-Paul (recyclage)

ADMIS AC théorique :

17/19

- COULIBALY Baba
- BELARD Denis

16. Compte-rendu de la Formation des enseignants du second degré

Une formation rassemblant 15 professeurs de lycées de St Denis a été organisée. Le déroulement de la journée a principalement tourné autour d'échanges entre les enseignants et notre conseiller-entraîneur. Les stagiaires voulaient principalement avoir des conseils sur l'organisation de leurs séances avec leurs élèves et des batteries de situations permettant de travailler certains aspects de la discipline (déplacements à la table par exemple). La journée semble avoir été fructueuse. L'organisation de telles rencontres est cependant très différente de ce qui se passe avec le premier degré par exemple, les professeurs de lycée étant beaucoup plus autonomes dans leurs formations et leurs contenus. Nous espérons une seconde journée avec ces stagiaires en 2025.

17. Contrat de Maxime MYKOLOW

Maxime MYKOLOW dispose d'un CDI. Le poste a été subventionné sur 3 ans par l'ANS, et sur 2 ans par le Conseil Régional (qui nous doit encore une grosse partie). Nous ne disposons plus de ces aides. Nous avons déposé un dossier pour les voir prolonger et aux dernières nouvelles, la reconduction du contrat est en cours. Le problème à ce jour est simple : comment financer un poste qui nous revient à environ 25 000 par an, charges comprises.

Le financement subventionné du poste représentera moins de la moitié du coût sur une année ; la Ligue devant donc assumer le différentiel.

Notre levier principal porte sur l'augmentation des tarifs prestations de Ligue (stages, regroupements, ...) auprès des licenciés et sur la recherche de financements auprès d'associations, collectivités, établissements sanitaires, milieu scolaire auprès desquels Maxime MYKOLOW pourrait intervenir et se faire rémunérer.

Nous avons établi une nouvelle feuille de route très précise pour notre conseiller-entraîneur avec un grand nombre d'obligations. Nous envisageons d'éventuelles primes en fonction d'objectifs à atteindre.

18. Mission Ping-VR, compte rendu

L'actualité politique nous a empêché d'organiser le tournoi du 30 juin. L'expérience est reportée au mois d'octobre. Les casques virtuels circulent dans les clubs.

19. Questions diverses

18/19

- **Prêt de matériel aux écoles et établissements scolaires** : tout est prêt, il suffit juste de distribuer le matériel. Il existe un problème financier pour livrer et reprendre les matériels dans les écoles primaires. La LRTT va finalement se charger de cette dernière dépense à son compte.
- **Distribution de matériels aux clubs** : nous avons enfin reçu les raquettes et balles attendues depuis quelque temps déjà. Les clubs ont déjà été destinataires de tables d'arbitrage et de séparations. Le nombre de matériels distribués est le suivant : 100 séparations, 50 tables d'arbitrage, 80 raquettes d'initiation et 50 « grosses » de balles (boîtes de 120 balles plus précisément).
- **Saisie des matchs de certaines compétitions dans SPID** : il est demandé que toutes les rencontres disputées dans des compétitions officielles ou agréées par la Ligue (ex. tournoi de club) soient saisies dans le logiciel fédéral. On souscrit bien évidemment à cela en rappelant toutefois que les tâches de la CSR sont tentaculaires et qu'il faudrait plus de personnes pour administrer la gestion de cette commission.
- **Coefficient des compétitions sous SPID** : une attention particulière sera portée aux coefficients des compétitions 2024/2025, sous SPID.
- **Préparation de l'AG Élective du mois de septembre** : le secrétariat a envoyé un tas de documents aux clubs (candidatures, ordre du jour, déroulé, ...) aux clubs. Il est rappelé que les clubs doivent expressément être en règle financièrement avec la Ligue aux dates indiquées.

Le nombre de licenciés au 30 juin 2024 est pris en compte pour déterminer le nombre de voix dont chaque club disposera au 7 septembre 2024.

Club	Nombre de Licenciés	Voix
A2P	17	2
AOR	118	5
CDTT	17	2
CPP	55	4
CRE	53	4
LMTT	51	4
PICP	15	2
SMTT	57	4
SPORTT	101	5
STELLA	26	3
TTSP	58	4

TTT	101	5
TOTAL :	669	44

ATTENTION : la LRTT a largement averti les clubs de leurs obligations financières en vue de l'assemblée générale Élective. Deux dates ont été fixées :

- 15 juillet 2024 pour la régularisation de la saison 2023/2024 ;
- 30 juillet 2024 pour le lancement de la saison 2024/2025.

19/19

Extrait des Statuts de la LRTT, Titre II, Assemblée Générale

Articles 5

Seules sont prises en compte les licences validées et payées et seules pourront exprimer leurs voix les associations en règle avec la FFTT et la Ligue.

La présidente

Isabelle ALLIOT-MICHOUX



Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

- Secrétaire général -

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

Tél. : 0692 66 65 82 – Mèl. : secretaire@lr tt.re – Site Web : www.lr tt.re

Le secrétaire

Marc DUBOURDIEU